ORDREDESAVOCATS
- LILLE -

RAPPORT DE VISITE DU CENTRE DE RETENTION ADMINSITRATIVE DE LILLE LESQUIN EFFECTUEE LE 01/12/2023

RAPPORT TRANSMIS :
- A Madame le Commandant de police Gwenaelle VALET, chef du centre de rétention
- A Monsieur le Préfet du Nord
- A Monsieur le Premier Président de la cour d'appel de Douai
- A Monsieur le Procureur Générale près la cour d'appel de Douai
- A Monsieur le Président du tribunal judiciaire de Lille
- A Madame la Procureure de Lille
- A Madame Normand, Juge des libertés et de la détention du tribunal judicaire de Lille
- A Madame la Contrôleuse générale de lieux privatifs de liberté (CGLPL)
- A Monsieur le Président de la Conférence des Bâtonniers
- A Monsieur et Mesdames les avocats du barreau de Lille
- A ASSFAM

« Il faut que la transparence l'emporte sur l'obscurité ambiante et que tous les lieux de privation de liberté soient librement accessibles. » (Sir Nigel Rodley, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, 3 juillet 2001, A/56/156, § 35)

1. CADRE DE L'INTERVENTION :

Depuis le 24 décembre 2021, les bâtonniers ou leur délégué spécialement désigné au sein du conseil de l'ordre peuvent visiter à tout moment les lieux de privation de liberté, notamment les lieux de rétention administrative et les zones d'attente.
Ce dispositif a été introduit par l'article 18 de la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire repris à l'article 719 du CPP.

2. INFORMATION GÉNÉRALE SUR L'ÉTABLISSEMENT :

• Nom de l'établissement : CENTRE DE RETENTION ADMINISTRATIVE DE LILLE LESQUIN
• Type d'établissement : CRA
• Adresse et coordonnées : rue de la Drève 59810 Lesquin
• Autorités dont dépend l'établissement : MINISTERE DE L'INTERIEUR
Nom de la personne en charge de l'établissement : Madame le Commandant Gwenaelle VALET

3. INFORMATION GÉNÉRALE SUR LA VISITE :

• Date de la visite : 1er décembre 2023 de 14h00 à 16h30.
• Type et objectifs de la visite : état des lieux des conditions de rétention.
• Date de la visite précédente : néant (il s'agissait de la 1ére visite d'un Bâtonnier)
• Nom de la personne ayant procédé à la visite : Me Claire PERINAUD et Me Olivier CARDON spécialement désignés par Monsieur le Bâtonnier Florent Méreau Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Lille

4. INFORMATION SUR L'ÉTABLISSEMENT :

• Capacité de l'établissement : 116
• Quantité de personnes privées de liberté au premier jour de la visite (par catégories, sexe, nationalité) : 116 hommes
• Description des bâtiments (quantités de bâtiments, dates de construction, état, entretien, conditions de sécurité, accessibilité) :
57 chambres de 2 lits répartis en 5 zones (ABCDT)
Le CRA de Lesquin est le seul CRA susceptible d'accueillir des profils « terroristes » avec une durée de rétention de 6 mois (zone F rebaptisé zone T) avec 3 chambres individuelles.

5. DEROULEMENT DE LA VISITE :

Nous sommes arrivés à 14h de façon inopinée à la demande de Monsieur le Bâtonnier de Lille.

A notre arrivée, nous présentons à l'agent de garde nos cartes professionnelles et la lettre de mission spécialement désigné par Monsieur le Bâtonnier.

Nous attendons 20 minutes.

Se présente à nous à 14h30 Madame le Commandant de police Gwenaelle VALET, chef du centre de rétention qui nous accueille de façon courtoise et nous propose d'effectuer la visite en précisant que *« c'est une première pour elle ».*

La commandante nous rappelle que suite à l'instruction du 3 août 2022 du Ministre de l'intérieur relative aux mesures nécessaires pour améliorer l'efficacité de la chaîne de l'éloignement des étrangers en situation irrégulière connus pour troubles à l'ordre public (NOR : IOMK22232185), il a été ordonné aux préfets la priorisation de l'enfermement des personnes connues pour « troubles à l'ordre public », ce qui a profondément modifié le public retenu au sein du CRA.

La commandante attire notre attention sur le fait qu'elle doit gérer les effectifs des policiers de la PAF pour maintenir la sécurisation du CRA.

La visite commence par **l'accueil et la salle d'attente** située à côté de l'accueil.

La salle d'attente comprend 8 retenus qui attendent les délibérés du JLD de Lille.

Cette salle d'attente comprend deux bancs en métal et des murs avec de nombreux graffitis et un WC « à la turc ».

Les retenus avec qui nous discutons en présence de la Commandante se plaignent de l'attente, des repas qui ne sont pas bons, du froid dans la zone.

La visite se poursuit par **la zone d'isolement** qui comprend 3 cellules.

Cette mise en isolement intervient en cas de trouble à l'ordre au sein du CRA sur décision du chef du CRA. La commandante nous indique que le Parquet est avisé en cas de mise en isolement et de la fin de l'isolement.

L'agencement de la cellule est sommaire : Il n'y pas de lit avec matelas mais un bloc de béton. Pas de couverture visible. Les cellules comprennent également un WC et une douche. Les WC dans la cellule visitée n'ont pas été nettoyés et sont très sales.

Nous interrogeons la Commandante sur le nombre d'isolement par an et la durée de l'isolement sans avoir de réponse précise. Elle évoque cependant une fréquence des placements à l'isolement « *chaque semaine* ».

Au moment de notre visite, aucun étranger n'est présent dans ces cellules.

L'isolement disciplinaire n'est pas strictement encadré par le CESEDA.

La visite se poursuit par les 5 **salles d'entretien.**

Il y a la **salle d'entretien avocat** qui est propre et comporte une table et deux chaises avec un interphone pour prévenir les agents de la PAF de la fin de l'entretien.

La commandante nous indique qu'à sa connaissance aucun avocat ne s'est présenté depuis qu'elle est présente. Elle nous précise que son arrivée au CRA de Lesquin date de septembre 2021. L'avocat n'est pas fouillé mais doit présenter sa carte professionnelle.

Il y a la **salle entretien famille.**

Les visites peuvent avoir lieu tous les jours de 9h à 11h et de 14h à 17h. Il est demandé une pièce d'identité et une fouille stricte est opérée par un agent de police à l'entrée. La commandante nous indique avoir constaté de l'intrusion de produits stupéfiants, ce qui a amené à ce que les agents de la PAF puissent être dotés d'un chien anti-drogue (voir Photo)

La **salle d'entretien consul** puisque le vendredi le Consul algérien se présente au CRA pour effectuer des auditions avec les retenus en vue de la délivrance des laisser passer consulaires.

La visite se poursuit par la **salle entretien OFPRA** qui sert en même temps de la salle pour la notification des ordonnances JLD.

Cette salle est petite. La commandante nous indique que la confidentialité est préservée en cas d'entretien avec avocat, ce que certains retenus contestent.

La visite se poursuit par **la bagagerie** qui comprend les effets personnels des retenus. Les téléphones portables avec appareil photo (qui sont interdits au CRA) et l'argent liquide sont détenus dans une autre pièce avec cadenas.

La visite se poursuit par la **salle de prise des empreintes** (fichier EURODAC, SNBA….)

Nous continuons la visite par **le couloir médical.**

Il comprend une salle d'attente. Deux bureaux d'infirmiers et une salle d'examen médical. Au fond du couloir se trouvent 4 chambres sanitaires (l'une d'elles est défectueuse en raison de l'interrupteur cassé).

La commandante nous indique que ces chambres sont sous la responsabilité du service médical avec impossibilité de mettre des cameras dans les chambres ce qui pose des problèmes de sécurité.

Il y a deux infirmiers qui assurent une permanence 7 jours sur 7 de 8h à 18h.

Le service médical est très sollicité : plus de 30000 passages en 2023 avec des problématiques psychiatriques de plus en plus fréquentes.

Un conventionnement est signé avec le CH de Seclin pour les cas ne pouvant pas être pris en charge au CRA (problème de dents…) et pour les cas les plus graves transferts au service d'urgence du CHRU de Lille.

Une psychologue est prévue deux demi-journées par semaine, ce qui peut se révéler insuffisant compte tenu du nombre de retenus concernés.

La visite se poursuit **par la zone B** (18 retenus sont présents sur 20 lits)

La commandante nous indique que les peintures ont été refaites en 2023, comme dans toutes les zones.

Les locaux sont propres. (La zone B est connue pour être nettoyée par les retenus eux-mêmes ?) La commandante rappelle aux retenus qu'il est interdit de fumer à l'intérieur de la zone mais dans la cour extérieure.

Les retenus sont particulièrement enthousiastes à ce que des avocats puissent visiter le CRA. Ils nous parlent spontanément :

- De l'absence de fonctionnement ces cabines téléphoniques ne permettant pas aux retenus de téléphoner à l'extérieur. Interrogée, la Commandante nous confirme que :
    - ✓ Zone D : cabine présente, sans combiné, ne peut recevoir les appels, ne peuvent passer des appels
    - ✓ Zone C : cabine présente, combiné présent, peut recevoir des appels, peuvent passer des appels (doivent recharger une carte, appareil disponible dans le patio central pour recharger la carte)
    - ✓ Zone F : aucune cabine présente
    - ✓ Zone B : cabine présente, sans combiné, ne peut recevoir les appels, ne peuvent passer des appels
    - ✓ Zone A : cabine présente, sans combiné, ne peut recevoir les appels, ne peuvent passer des appels

  Les points phone sont cassés et, en tout état de cause, ne garantissent pas la confidentialité des échanges. Les personnes retenues n'ont pas accès à un réseau Wifi (messagerie, téléphone). Un marché public est en cours de rédaction avec Dalkia qui assure la maintenance des locaux.

- du froid dans leur chambre : dehors il fait 2 degrés ce jour-là . La porte sur la cour extérieure est ouverte et nous constatons que le chauffage fonctionne.
- De l'absence de rideaux ou volets dans leurs chambres (un marché public est en cours car suite aux travaux de peinture, les volets auraient été enlevés temporairement) obligeant les retenus à assurer l'obstruction par un drap bleu.
- De la piètre qualité des repas. Sur ce point, de nombreux retenus se plaignent de la mauvaise qualité des repas. Pas de menu halal ou de menu végétarien. Les barquettes repas distribués dans la salle restauration ne sont pas autorisés en zone.
- De la violence et des propos racistes de certains policiers du CRA (ce qui n'était pas le cas le jour de notre visite)
- De l'absence de locaux de culte

- De lavabos défectueux et d'une chasse d'eau qui ne fonctionne pas, point constaté dans l'une des salles de bain attenante à la chambre.

Nous constatons qu'un coin détente est prévu dans la zone avec une salle TV qui fonctionne, mais également une salle avec un babyfoot qui n'est pas ouverte. Les retenus nous indiquent que le babyfoot ne fonctionne pas.

Les retenus peuvent solliciter les policiers du CRA par le biais d'un interphone. Ils se plaignent d'une attente souvent longue pour obtenir une réponse lorsqu'ils souhaitent contacter les policiers.

Nous poursuivons la visite par **les locaux communs**.

Un grand hall de 180 m2 avec un grand banc.

Au moment de notre visite, de nombreux retenus étaient présents dès lors que leur zone était en cours de nettoyage.

Nous observons que la liste avocats n'est pas à jour depuis 2016. Nous proposons au commandant de transmettre une liste à jour à 2023.

Ce hall donne accès aux bureaux de :

- **L'association ASSFAM** : au moment de notre venue, 3 juristes étaient présents (Lou, Ophélie et Matthieu). Nous discutons de la question des appels des ordonnances JLD et des conditions dans lesquelles l'avocat de permanence à Lille rédige les appels.

- **l'OFII** : deux agents sont présents Fanny et Manu. Nous discutons du peu d'intérêt de la prime OFII et des conditions dans lesquelles les retenus peuvent acheter des cartes téléphoniques et organiser au mieux leur départ (fermeture du compte bancaire, récupération de valises ou d'effets personnels ..)

La commandante évoque avec nous 3 projets :

- La création d'un passe-plat dans la salle de restauration permettant de mieux fluidifier les déplacements lors des repas.

- La création d'un marché public pour l'acquisition ou la location d'un téléphone portable sans appareil photo permettant au retenu de rester en contact avec leur famille ou leur conseil.

La visite se poursuit par la visite de **la zone terroriste** qui comprend ce jour-là 3 retenus (1 tchéchène, un Algérien et un Sénégalais).

Quand nous rentrons, l'ambiance est silencieuse, dans l'obscurité.

Chaque retenu dispose de sa TV dans sa chambre. Les chambres sont plus grandes.

Un des retenus se plaint de ce que son lavabo ne fonctionne pas. Une relance auprès de DALKIA doit être effectuée.

La chambre d'un des retenus est très bien rangée avec de nombreux livres sur la table de chevet.

Enfin, nous terminons la visite par **le greffe du CRA** situé dans l'accueil. Deux agents sont présents pour préparer les convocations et les prochaines audiences JLD.

Nous interrogeons sur le taux d'exécution des mesures d'éloignement qui aurait progressé ces derniers mois en raison de la reprise de la délivrance des LPC par le Consul algérien.

6. CONCLUSIONS :

Nous avons pu visiter l'intégralité du CRA et échanger avec plusieurs retenus et avec l'ensemble du personnel qui travaille au sein du CRA (policiers de la PAF, infirmiers, membres de l'OFII, de l'ASSFAM…)

Nous remercions la Commandante VALET pour son accueil et pour avoir répondu aux questions posées.

L'ordre des avocats s'est engagé à communiquer une liste à jour des avocats qu'il y aura lieu d'afficher dans le patio commun.

Il est manifeste que le CRA fonctionne à plein avec volonté d'accueillir en priorité des sortants de prison, des étrangers TOP (troubles à l'Ordre Public) et des terroristes (compte tenu de la particularité du CRA de Lille Lesquin).

Les locaux sont en règle générale propres et plutôt bien entretenus, sauf quelques dysfonctionnements constatés sur plusieurs sanitaires, qui pour certains n'étaient pas lavés.

Cependant, il n'est pas normal que les retenus ne puissent pas avoir accès aux cabines téléphoniques en raison de l'absence de combiné ou de fils arrachés. Il semble que ce problème existe depuis de nombreux mois.

La situation anxiogène des retenus, le nombre de personnes souffrant de troubles psychiatriques, la volonté de remplir à plein régime le CRA créent de nombreuses tensions entre retenus mais aussi des tensions avec le personnel du CRA.

La mauvaise qualité de la nourriture et l'absence de proposition d'un régime à tout le moins végétarien, l'absence de psychiatre et la présence seulement ponctuelle d'un psychologue, les difficultés de communiquer avec l'extérieur, l'absence de lieu de culte dédié sont susceptibles d'accroitre ces tensions. Le traitement des retenus placés à l'isolement nécessite également une attention particulière.

Ces problématiques sont susceptibles de porter atteinte au principe de dignité humaine dont le Conseil Constitutionnel a rappelé dans une décision en date du 6 octobre 2023 que « *la sauvegarde […] contre toute forme d'asservissement et de dégradation est un principe à valeur constitutionnelle. Par suite, toute mesure privative de liberté doit être mise en œuvre dans le respect de la dignité de la personne humaine ».*

Il appartiendra au Juge des Libertés agissant en qualité de gardien des libertés individuelles qui, peut au besoin, se saisir d'office, d'apprécier si les conditions de l'article L743-2 du CESEDA sont réunies au regard de ces constatations.

Fait à Lille, le 4 décembre 2023

Olivier CARDON
Avocat au Barreau de Lille

Claire PERINAUD
Avocate au Barreau de Lille

ANNEXE – PHOTOGRAPHIES PRISES LORS DE LA VISITE

Attention ces photos ne doivent pas être diffusées en dehors des acteurs mentionnés en entête du rapport pour des motifs de sécurité exposés par Madame la Commandante lors de la visite

Entrée CRA

Salle d'attente

Salle d'attente – Le jour de notre visite, le 1er décembre à 14h30, les retenus sont présents dans l'attente du délibéré du JLD.

Sanitaires de la salle d'attente : ils ne sont pas séparés de la salle d'attente par une porte

Salle d'isolement

Salles d’entretien

Salle d’entretien OFPRA et de notification des décisions JLD

Infirmerie

Salle de consultation

Chambre et sanitaires attenants

Vue de la zone B

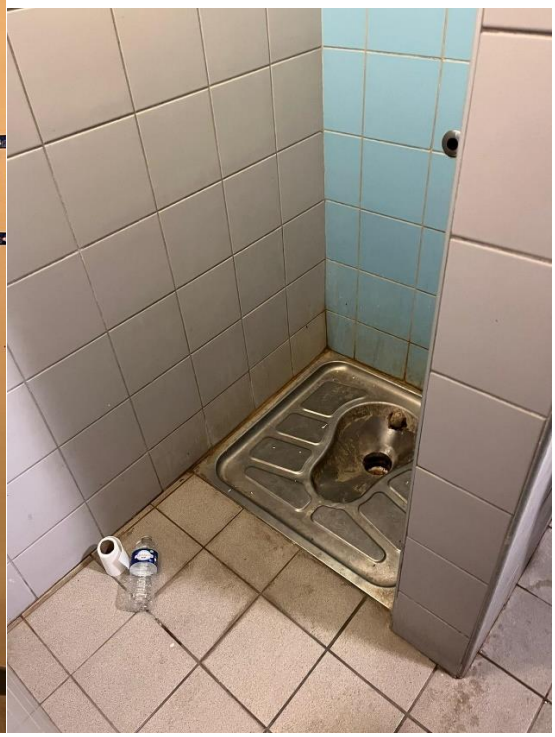

Chambre et sanitaires :

Dans cette chambre, le lavabo et la chasse d'eau étaient défectueux

Espace commun zone B

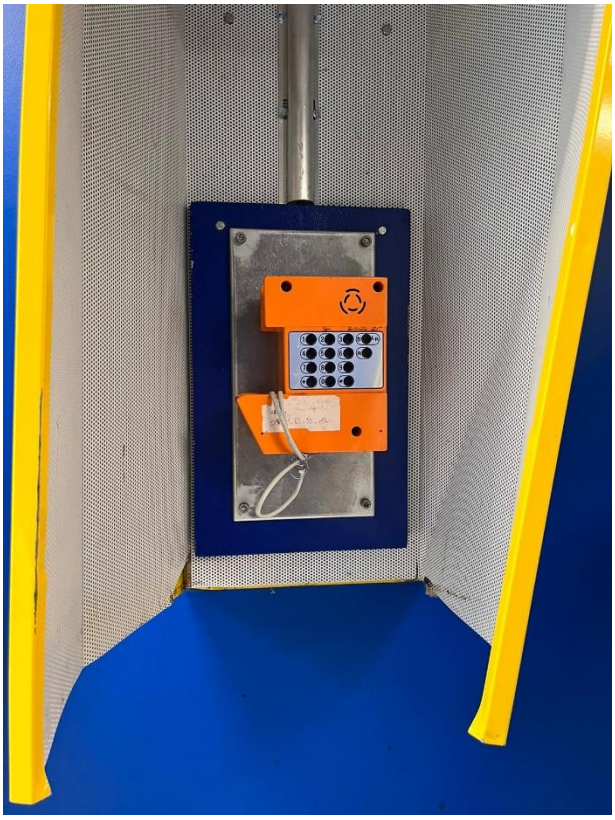

Cabine téléphonique inutilisable (absence de combiné).

Zone détente :

Salle TV et salle Babyfoot : cette dernière salle est fermée car le matériel est défectueux

Vue sur le réfectoire

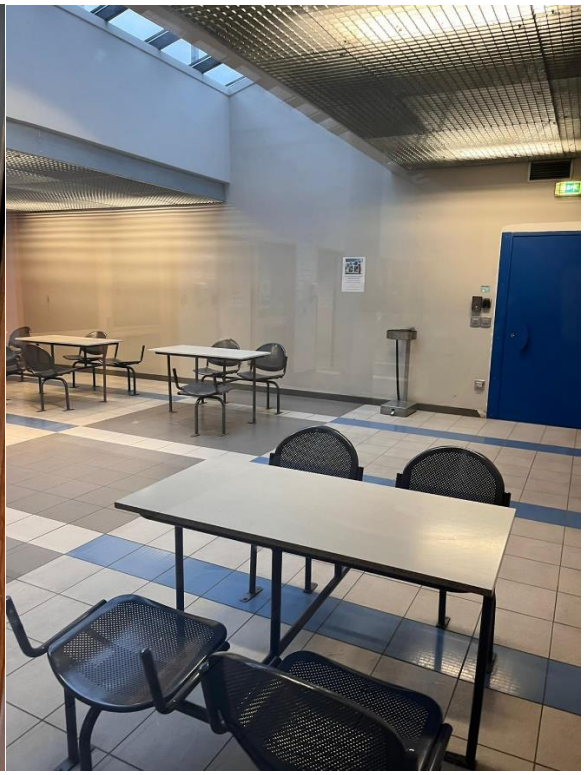
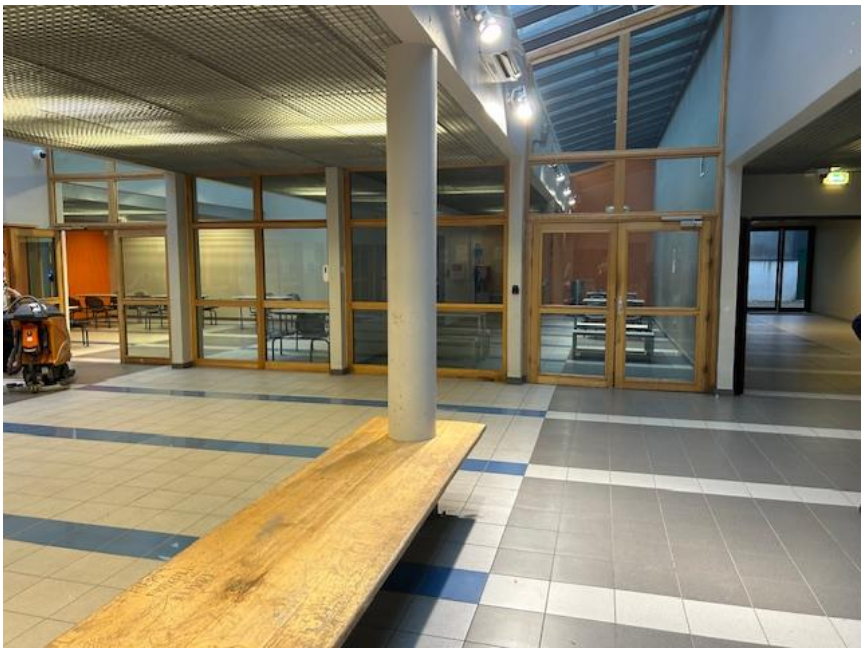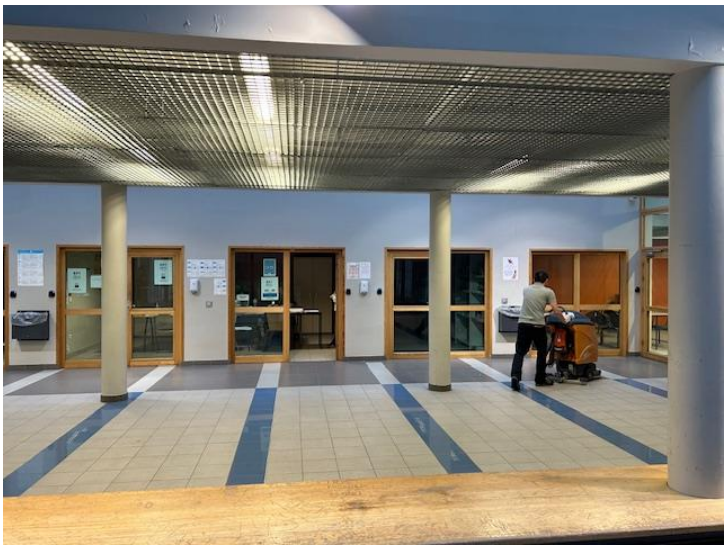
Vue du patio commun :